

Le lundi 5 juin 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TRÉGUER, Maire.

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Présents : 7
Votants : 7

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Isabelle LAMOUR, Fabienne MORVAN, Jean-Michel L'HOSTIS et Robert ROUSSEAU, excusés

Secrétaire de séance : Delphine GUIDAL

0.04. 23 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

1.04.23 LOTISSEMENT ROUTE DE CABALAN

Mr le Maire informe les membres présents que le permis d'aménager du lotissement de 12 lots a été accordé en date du 27 mai 2023, il appartient au conseil municipal de choisir le nom du lotissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de dénommer le nouveau lotissement « Park Glas », une numérotation des habitations de 1 à 12 sera mise en place.

2.04.23 ELABORATION DU PLUI-H

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, un 1^{er} temps de travail sur plan est prévu pour aborder la localisation des futurs sites de production de logements et de consommation d'espaces.

- Volet 1 : production de logements dans les zones constructibles et en extension
- Volet 2 : production de logements par changements de destination d'anciens bâtiments agricoles

Suite aux travaux du conseil municipal, celui-ci retient une proposition à faire au service PLUiH de la CCPI. La validation finale sera donnée à l'automne par délibération du conseil municipal.

3.04.23 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NON CONFORME

Suite au contrôle des installations d'assainissement non collectif réalisé en février 2020, le contrôle des toilettes publiques du bourg s'est avéré non conforme. Par courrier du SPANC en date du 4 mai 2023, il est demandé la mise en place d'un assainissement neuf sous peine de pénalités financières.

La mairie va se rapprocher des services du SPANC pour étudier les différentes possibilités de régularisation.

4.04.23 BÂTIMENT DE TI BRAS

Les diagnostics plomb, amiante et état parasitaire du bâtiment ont été réalisés par la société FEI, voici les conclusions :

PLOMB	néant
AMIANTE	néant
ETAT PARASITAIRE	Les fenêtres en bois sont fortement dégradées par un champignon lignivore, sous l'escalier, présence d'un champignon lignivore sur le mur

Suite à ces diagnostics la mairie va contacter le service ingénierie de la CCPI pour poursuivre le projet de rénovation de la maison de Ti Bras.

5.04.23 CONVENTION DE MUTUALISATION D'EMPLOI DE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

En novembre 2020, le gouvernement a annoncé le financement de 4 000 postes de conseillers numériques qui travailleront pour le compte des collectivités territoriales et des structures locales privées à l'accompagnement des publics rencontrant des difficultés dans l'usage du numérique. Ces conseillers numériques ont pour fonctions d'aider les publics :

- à prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette ...);
- à envoyer, recevoir, gérer des courriels ;
- à créer et gérer des contenus numériques ;
- à naviguer sur internet ;
- à apprendre les bases du traitement de texte ;
- à installer et utiliser des applis sur smartphone ;
- à connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.

Les communes de Coat-Méal, Lanrivoaré, Milizac-Guipronvel, Plouguin et Tréouergat se sont alors réunies afin de mutualiser cette création de poste. Après appel à candidatures, il a été décidé de recruter Sophia DUBREUIL à compter du 1^{er}

septembre 2021. Une convention de mutualisation de cet emploi a été signée le 12/10/2021 entre les communes partenaires. Cette convention prend fin au 31/08/2023.

Mr le Maire propose à l'assemblée de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2023, coût estimé pour la commune :

Du 01/09/23 au 31/08/24	714 €
Du 01/09/24 au 31/08/25	956 €
Du 01/09/25 au 31/08/26	1025 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention pour une période de 3 ans à compter du 1/09/2023.

Il est rappelé que la conseillère numérique reçoit tout public sur rendez-vous, en mairie de Tréouergat chaque lundi de 10h à 12h.

6.04.23 DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires et de prendre une décision modificative pour intégrer des dépenses non prévues au budget primitif voté en avril dernier, concernant des frais d'étude.

Mr le Maire propose de procéder au vote de virements de crédits suivants sur le Budget de l'exercice 2023 :

CREDITS À OUVRIR

SECTION	CHAP	ART	OP	OBJET	MONTANT
INVESTISSEMENT	20	2031	ONA	Frais d'étude	2 000 €

CREDITS À REDUIRE

SECTION	CHAP	ART	OP	OBJET	MONTANT
INVESTISSEMENT	21	2135	ONA	Installations générales, agencement, aménagement	- 2 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

7.04.23 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGES

Mr le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 16 mai 2023 relatif aux transferts des

compétences eau potable, assainissement, GEMAPI, politique locale du commerce et mobilités.

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

- Vu le rapport adopté par la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise du 16 mai 2023,

CONSIDERANT :

- Que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a été créée entre la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport définitif de la CLECT du 16 mai 2023 et autorise le Maire à signer tous documents afférents

8.04.23 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2024

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) et la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Elle est généralisée à compter du 1er janvier 2024 et s'appliquera à toutes les collectivités sans exception. L'adoption d'un référentiel unique va permettre de faciliter la gestion de toutes les collectivités et d'améliorer la qualité de l'information budgétaire, comptable et financière.

Vu l'avis de Mr Tayeb Shieh, conseiller aux décideurs locaux, rendu lors du conseil municipal du 11 avril dernier

Mr le Maire demande à l'assemblée :

- la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, **abrégée**, au 1er janvier 2024 pour le budget principal de la Commune de Tréouergat

- l'autorisation à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024 et autorise le maire à signer tous documents afférents.

QUESTIONS DIVERSES

ACQUISITION DE PARCELLES : Mr le Maire propose à l'assemblée de contacter les propriétaires des parcelles cadastrées B 45 et 46, situées près de la stèle afin d'améliorer le site, pour un éventuel achat.

ABRI VÉLO : Le conseil envisage l'achat d'un abri sécurisé pour 2 roues qui serait installé près de l'arrêt de bus

STRUCTURE FOOT-HAND-BASKET : le conseil décide de réaliser quelques travaux complémentaires au niveau du parc Foot-Hand-Basket, tels que la pose d'une clôture amovible, l'installation de bancs ou table de pique-nique.

JURÉS D'ASSISES : le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu le 22 mai en mairie de Lanrivoaré. Isabelle COAT, 21 hameau de Ti Bras a été désignée.

TRANSPORTS EN CAR POUR TOUS : la ligne 15 allant sur Brest, démarre désormais de Tréouergat, le point d'arrêt se trouve près de l'église, les horaires sont affichés dans l'abri de bus ou consultables en ligne sur Breizhgo.bzh

TRÉGUER	André KERMARREC	Myriam GUÉNEUGUÈS	Mikaël LE MÈNE
Sylvain KERMARREC	Delphine GUIDAL	BELLEGUIC Yohan	Jean-Michel L'HOSTIS absent
Robert ROUSSEAU absent	Fabienne MORVAN absente	Isabelle LAMOUR absente	

